

Attention : ce document est une version provisoire !!!
version du 13/12/2014

Proposition de pétition publique pour la Chambre des Députés

Intitulé :

Pour une élection des Échevins et du Bourgmestre au scrutin majoritaire

But de la pétition :

En regardant les comptes rendus de Conseils Communaux, on constate souvent que les partis de la coalition votent toutes les propositions du Conseil des Bourgmestre et Échevins à l'unanimité sans qu'un débat n'ait réellement lieu. Des consignes de vote sont en général données avant le Conseil Communal et les Conseillers sont sensés s'y tenir. En temps que membre d'une Biergerinitiativ, j'ai souvent eu l'impression que les seules personnes ayant réellement de l'influence sont le Bourgmestre et les Échevins, d'autres personnes m'ont confirmé cette impression.

Cette situation est probablement en grande partie liée au fait que la légitimité du Conseil des Bourgmestre et Échevins vient d'une coalition de partis au Conseil Communal et que tout objet qui ne serait pas approuvé pourrait être interprété comme une remise en cause de cette coalition. En laissant les citoyens élire directement le Bourgmestre et les Échevins, ils auraient une légitimité démocratique directe qui ne pourrait être remise en cause que par un processus démocratique clairement encadré. La gestion du pouvoir serait profondément transformée :

- Une décision négative du Conseil Communal ne serait pas vu comme une remise en question de la légitimité du Bourgmestre et des Échevins. Les Conseillers Communaux auraient donc une plus grande liberté de parole et de choix.
- La bipolarité coalition/opposition serait brisée car il n'y aurait plus de coalition, juste des accords inter-partis pouvant évoluer en fonction des sujets abordés.
- Il y aurait probablement une meilleure transparence dans le fonctionnement et une meilleure préparation des dossiers. Les différents courants politiques seraient plus impliqués puisque la plupart seraient dans le Conseil des Bourgmestre et Échevins.
- Le Bourgmestre ne serait plus le leader de la coalition, mais plus un coordinateur entre différentes tendances.
- Chaque Échevin tout comme le Bourgmestre aura un rôle de leader dans son domaine de responsabilité et devra justifier personnellement ses choix devant le conseil communal.

Cette pétition est un peu différente des autres car elle ne propose pas une solution toute faite. Beaucoup d'aspects devraient encore être définis : le mode de scrutin à un ou plusieurs tours, le nombre de postes à pourvoir et qui peut se présenter, la gestion des démissions des élus, la répartition des tâches entre le Bourgmestre et les Échevins, la définition de l'ordre du jour du Conseil Communal, le rôle du Conseil des Bourgmestre et Échevins dans le conseil Communal (membre à part entière ou rôle consultatif)... Je suis convaincu qu'il faut faire évoluer l'organisation politique de nos communes mais que se sont des décisions délicates qui ont un impact sur une longue durée; elles doivent être bien réfléchies afin que leur mise en œuvre ne crée pas de blocages.

Un meilleur fonctionnement de la démocratie locale serait probablement un élément facilitateur dans le processus difficile de fusion de communes.

Etienne Bayenet

Exemples de fonctionnement avec une élection directe du Conseil des Bourgmestre et Échevins

Les différents exemples ci-dessous viennent tous de Suisse, ceci pour trois raisons principales :

- Y ayant habité 15 ans, le fonctionnement ne m'est pas totalement inconnu.
- Étant donné que la Suisse est organisée par Cantons ayant chacun une grande autonomie, il y a beaucoup de modèles différents.
- Je comprend mieux le français que l'Allemand, et la plupart des autres pays francophones ont un fonctionnement similaire au Grand-Duché de Luxembourg. En Allemagne, il y a aussi un fonctionnement dans lequel le Bourgmestre est élu par la population au scrutin majoritaire.

Deux modèles types :

Dans tous les exemples que j'ai rencontré (il n'y a pas eu d'analyse exhaustive), j'ai trouvé deux structures types pour l'organisation des communes :

- Forte séparation entre le Conseil Communal et le Conseil des Bourgmestres et Échevins, chacun étant élu séparément. Dans cette configuration, le Bourgmestre et les Échevins n'ont qu'un rôle consultatif dans le Conseil Communal. Le Conseil Communal élit parmi ses membres un président ou un bureau. Nous retrouvons ce modèle par exemple dans le Canton de Genève ou de Vaud.
- Conseil Communal élu au système proportionnel excepté un ou deux membres élus au système majoritaire (Bourgmestre et Premier Échevin). Ce modèle se trouve par exemple dans les cantons du Valais, du Jura et de Sankt Gallen. En ayant plus de deux membres élus au système majoritaire, il y aurait une grande distorsion du modèle proportionnel.

Quelques exemples

Canton de Genève, Commune de Plan-Les-Ouates (plus de 10'000 habitants)

Le Conseil Communal (nommé Conseil Municipal) est composé de 25 personnes élues au système proportionnel. Un bureau de 6 personnes (président, vice-président, secrétaire, vice-secrétaire et 2 membres) s'occupe de sa gestion.

<http://www.plan-les-ouates.ch/politique/le-conseil-municipal>

Le Conseil Communal (nommé Conseil Administratif) est composé de 3 personnes élues au système majoritaire. Chacun est tour à tour Maire. Les Conseillers Administratifs doivent participer aux réunions du Conseil Municipal, mais ils n'ont que une voix consultative.

<http://www.plan-les-ouates.ch/politique/conseil-administratif>

<http://www.plan-les-ouates.ch/politique/conseil-administratif/composition-du-conseil-administratif>

Lors des élections municipales de 2011, l'Etat de Genève a fait deux publications intéressantes pour expliquer comment se déroulent les élections et le rôle des différents Conseils.

Conseil Échevinal

http://www.ge.ch/elections/20110417/doc/brochure_explicative_commune_CA.pdf

Conseil Municipal

http://www.ge.ch/elections/20110313/doc/brochure_explicative_commune_systeme_proportionnel.pdf

Pour les petites communes, le système est un peu différent :

Conseil Communal, commune de moins de 800 habitants

http://www.ge.ch/elections/20110313/doc/brochure_explicative_commune_systeme_majoritaire.pdf

Conseil Échevinal, commune de moins de 3000 habitants

http://www.ge.ch/elections/20110417/doc/brochure_explicative_commune_MA.pdf

Canton de Vaud, Commune d'Ecublens (plus de 10'000 habitants)

Conseil Communal (75 personnes - scrutin proportionnel)

http://www.ecublens.ch/index.php?option=com_content&task=view&id=14&Itemid=36

Le Conseil Communal est présidé par un président nommé parmi les élus.

Municipalité (Conseil Echevinal) - 7 conseillers municipaux et le secrétaire communal - scrutin majoritaire à 2 tours excepté le secrétaire qui est un fonctionnaire communal.

http://www.ecublens.ch/index.php?option=com_content&task=view&id=176&Itemid=835

Election du Syndic (Bourgmestre - scrutin majoritaire à 2 tours)

http://www.ecublens.ch/images/stories/Greffe/documents/elections/election_syndic.pdf

Seuls les conseiller municipaux qui viennent d'être élus peuvent être candidats.

Canton du Valais, Commune de Leytron

Le Conseil Municipal (Conseil Communal) est composé d'un Président, d'un Vice-Président et de 5 membres.

http://www.leytron.ch/index.php?option=com_content&view=article&id=14&Itemid=61

Mode d'élection :

- Le conseil municipal et bourgeoisial est élu au scrutin proportionnel
- le président et le vice-président du conseil municipal et bourgeoisial sont élus au scrutin majoritaire à 2 tours
- le juge et le vice-juge communal sont également élus, probablement au scrutin majoritaire à deux tours.

Canton de Sankt Gallen, Commune de Widnau

Dans le Canton de Sankt Gallen, le système est similaire au Canton du Valais, mais avec beaucoup de structures intercommunales pour lesquelles des élections ont également lieu. On est probablement proche du système Allemand.

http://www.widnau.ch/de/politik/behoerden/?amt_id=1472

<http://www.abstimmungen.sg.ch/home/Wahlen/Gemeindewahlen.html>